

Séance du 25 FEVRIER 2020

Membres en exercice :	15
Présents :	09
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N°17/2020

---- L'an deux mille **VINGT**

le **25 février à 18H15**, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- **Date de la convocation : 18 février 2020**

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, LATIL Yves, WALLON Muriel et BERTOU Christel.**

6 Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle.**

3 Pouvoir(s) : **FAURE Michel à ROBERT Frédéric**
WALCZAK Franck à DELMAERE Christian
WEBER Hélène à TURCAN Nicole.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

ID : 004-210400131-20200225-202017CHATS-DE

**OBJET : OPERATION « Gestion des chats errants » AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 Millions d'amis**

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les multiples démarches effectuées auprès des associations et vétérinaires en vue de trouver des solutions pour éviter la prolifération des chats errants.

---- La fondation « 30 millions d'Amis », à nouveau contactée, a répondu favorablement et a confirmé sa volonté d'accompagner la collectivité dans sa démarche responsable à condition que la commune s'engage à participer à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification. Il sera demandé aux vétérinaires contactés de pratiquer les tarifs « cause animale » de :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD, soit 40 € à la charge de la commune
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD, soit 30 € à la charge de la commune

---- Cette contribution sera à verser directement à la Fondation avant le début des interventions, selon l'estimation du nombre de chats qu'aura précisé la commune. Suite à cette estimation, ne sachant pas combien de mâles et de femelles sont concernés, la fondation partira sur une moyenne de 70 € par chat.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* **DECIDE** de lancer cette opération de gestion des chats errants

* **AUTORISE** le maire à :

- ❖ Réaliser auprès de la population un recensement des animaux errants à opérer
- ❖ Signer le questionnaire de 30 millions d'amis sur lequel une estimation sera portée
- ❖ Signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis et tous documents s'y rapportant
- ❖ Verser une participation de 35 €, par chat estimé, à la Fondation.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

